

**POUR L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL PUBLIC**



Syndicat
National
Unitaire de
l'Enseignement
Professionnel

Bulletin Académique N°14
5 décembre 2011

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

26, rue Paul Mamert
33800 Bordeaux / 0556689891

snuepaquitaine@gmail.com

Carte des formations : Mobilisation générale le 7 décembre

Les documents préparatoires au Comité technique académique du 9 décembre confirment toutes nos craintes : avec l'éclatement de la « bulle » dû au passage d'un cycle en 4 ans à un cycle en 3 ans **mais aussi avec des fermetures de sections sans aucune relation avec celle-ci, ce n'est pas moins de 1937 capacités d'accueil (-188 en 24, - 808 en 33, - 203 en 40, - 235 en 47, - 503 en 64) qui disparaissent dans nos LP, SEP et EREA d'Aquitaine à la R2013 !!!**

Pour mémoire : nos établissements d'enseignement professionnels publics accueilleraient plus de 27000 élèves en 2007 ; en 2013, ils ne seraient plus que 24633 **si nous ne résistons pas avec force à cette coupe sombre !**

Car le pire de cette carte, ce ne sont pas que les conséquences malheureusement attendues du Bac pro en 3 ans, **c'est la fermeture en plus de Bacs pro industriels comme à Périgueux Vinci, Villeneuve Couffignal, St Jean pied de Port..., de CAP qui venaient juste d'ouvrir, pour certains, comme à Eysines, Morcenx, Villeneuve..., de MC et de nouvelles réductions de capacités de nombreuses structures ! Il faut ajouter à cela que le passage de Secrétariat/Compta en Gestion administration (bien annoncé pour la R2012...) entraîne souvent de fortes réductions des capacités d'accueil.**

Que personne ne vienne nous parler aujourd'hui de « rénovation » de la voie professionnelle : c'est bien à une véritable destruction que nous assistons ! Vous trouverez sur notre site un rapport du Sénat car au-delà de la suppression de nos postes, il y a la formation des jeunes dans notre pays et ce rapport est particulièrement accablant en ce qui concerne ces « réformes » de l'EP sous statut scolaire !

Dans les documents préparatoires, il est écrit à propos de l'enseignement professionnel afin de nous faire avaler la pilule que « l'Académie poursuit son travail d'analyse pour faire de nouvelles projections dans les années à venir » : qu'en termes galants ces choses-là sont dites !!! Comme on dit, cela ne mange pas de pain ! En clair : cela va continuer dans la réduction des effectifs et des postes dans le Service public puisque c'est le but à atteindre !

Carte des formations : Le mercredi 7 décembre rassemblement devant le rectorat pour défendre l'enseignement professionnel public.

L'Intersyndicale- CGT Educ'action, SGEN-Cfdt, SE-Unsa, SNUEP-Fsu- vous demande avec force de ne pas laisser passer l'occasion de réagir. TOUS ENSEMBLE, soyons devant le Rectorat le 7 décembre, à 14h30. Une délégation composée par des représentants des établissements sera reçue par le Secrétaire général vers 15 heures. Ce sera un moment très important pour l'avenir de nos élèves, de nos établissements et de nos postes.

Réunions du Conseil Syndical Académique

Le mercredi 28 novembre : LYCEE POLYVALENT D'HOTELLERIE ET DE TOURISME DE GASCOGNE A TALENCE



Le jeudi 1^{er} décembre : LP FRANCIS JAMMES ROUTE DE MONT DE MARSAN 64301 ORTHEZ CEDEX



A Talence comme à Orthez, après avoir discuté la vie interne de notre organisation et analysé les résultats des élections professionnelles, les participants ont réservé une grande partie du temps à l'étude de la carte des formations.

Mutations Inter-Académiques / Planning

17/11/2011 - 06/12/2011 : affichage des postes spécifiques

17/11/2011 - 06/12/2011 : saisie des vœux sur SIAM pour le mouvement inter, et pour les postes spécifiques.

7 au 9 décembre 2011 : confirmation de la demande de mutation. C'est une étape très importante pour modifier, corriger et compléter en rouge les informations manquantes. C'est l'occasion pour intégrer dans le dossier toutes les pièces justificatives.

Le double de ce dossier avec l'accusé de confirmation à envoyer à l'adresse suivante : SNUEP-FSU 26 Rue Paul Mamert 33800 Bordeaux.

09/01/2012 - 20/01/2012 : Dates prévues pour les Groupes de travail académiques qui valident les barèmes pour le mouvement inter

01/02/2012 - 08/02/2012 : Groupes de travail mouvement spécifique : propositions d'affectation

05/03/2012 - 15/03/2012 : Résultats du mouvement inter, tous corps confondus

Déroutement de carrière : le fait du prince

La progression de carrière serait dans les mains du chef d'établissement. À compter de 2015, le rythme d'avancement pour tous serait le rythme actuel de l'ancienneté, soit le plus lent : la progression de carrière serait étalée sur 36 ans. Les personnels ne pourraient bénéficier d'accélération de carrière que sur proposition du seul chef d'établissement. Cela entraînera des oppositions et des conflits entre collègues de l'établissement au moment où les solidarités devraient être renforcées pour favoriser le travail collectif.

Le projet initial ne prévoyait, pour la période 2012-2015, aucune procédure d'avancement d'échelon autre que l'avancement au rythme le plus défavorable : l'ancienneté. Face à la mobilisation unitaire des syndicats, le ministère a revu sa copie sur ce point. Pour la période transitoire, les promotions se feront donc sur le même modèle qu'actuellement (ancienneté, choix, grand choix). De même pour la première année qui suivrait l'entretien professionnel (2015). Ce ne serait donc qu'à partir du 1er janvier 2016 que le processus serait mis en place pour une période exceptionnellement limitée à deux ans.

Agissons ensemble pour le retrait du projet en signant et en faisant signer massivement la pétition intersyndicale <http://retraitduprojetevaluation.net/> et en participant massivement à la grève et aux manifestations du jeudi 15 décembre 2011.

L'enseignement professionnel sur la sellette

Le gouvernement poursuit sa politique dogmatique de relance des formations sous contrat d'alternance. Celle-ci est relayée par les régions à travers la signature des contrats d'objectifs et de moyens (COM) sur l'apprentissage et les contrats-plans régionaux de la formation professionnelle (CPRDFP). Ces contrats actent le développement quantitatif au détriment de la qualité et des conditions de formation d'apprentissage (loi Cherpion). Ces politiques mettent en danger les formations sous statut scolaire qui voient leur offre de formation diminuer et leur nombre d'élèves s'effondrer. Les suppressions massives de postes et la relance de l'apprentissage viennent renforcer ce constat.

L'Association des régions de France a demandé une nouvelle étape de décentralisation (Acte III) afin d'avoir la pleine compétence dans le domaine de l'orientation, la formation et l'emploi. Lors de son congrès, l'ARF annonce une « refondation de la régionalisation ». À travers elle, les régions entendent clarifier le couple État-région et recentrer l'État sur ses fonctions régaliennes. Le président de l'ARF, Alain Rousset, a une nouvelle fois plaidé pour un service public régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation piloté par les régions et fait un pas de plus vers le fédéralisme, jaloux presque leurs voisins, les Länder allemands. Le SNUEP-FSU continue à exprimer son profond désaccord avec ces orientations et annonce d'ores et déjà qu'il les combattra fermement. Avec l'intersyndicale de l'EPP, le SNUEP-FSU poursuivra ses interventions notamment auprès des régions pour porter et faire valoir ses propositions alternatives à ce projet. Le SNUEP-FSU interpellera aussi les candidats aux élections présidentielles et législatives sur ces questions et fera connaître leurs réponses.

Réforme de la Mastérisation

Alors que la réforme de la « Masterisation » entre dans sa 2^{ème} année d'application, les conséquences sur la formation et le recrutement des futurs professeurs de l'enseignement professionnel (PLP) sont catastrophiques. Ainsi, partout sur le territoire et dans l'ensemble des formations proposées pour les préparations aux concours PLP, nous assistons à un effondrement du nombre d'étudiants et ce, malgré l'investissement des IUFM dans l'élaboration de maquettes de master pour les concours PLP. Le projet de création de masters par alternance dans des conditions plus que floues en est une autre illustration.

Vous trouverez sur notre site un article de l'AEF expliquant les aspects juridiques

Le SNUEP-FSU exige l'exécution immédiate de l'arrêt du Conseil d'État

Le SNUEP-FSU demande au ministre de l'EN d'agir rapidement afin d'améliorer la situation des enseignants stagiaires. L'arrêt du Conseil d'État est un camouflet cinglant pour la politique du gouvernement qui avait supprimé l'année de formation des stagiaires en portant leur service à 18 heures hebdomadaires. Le SNUEP-FSU exige l'exécution immédiate de l'arrêt du Conseil d'État, l'ouverture immédiate de négociations et un retour des services des stagiaires à 8 heures hebdomadaires.

Vous trouverez sur notre site l'analyse et la position de notre organisation.

Revue de presse

A l'heure où l'enseignement professionnel public en formation initiale sous statut scolaire devrait être un des leviers de la lutte contre le chômage des jeunes et de la reprise économique dans notre pays, le projet de Carte des Formations 2012-2013 est inacceptable car il vise à fermer des structures porteuses d'emplois. La presse nationale et locale ne cesse de montrer le manque de main d'oeuvre dans plusieurs domaines. On publie un article paru dans le Sud-Ouest du 18 octobre 2011 :

Pau : 1093 emplois à pourvoir d'ici 2013 dans la métallurgie

L'Union des industries et métiers de la métallurgie des pays de l'Adour (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées et Landes), basée à Pau, vient de réaliser une enquête auprès des 645 entreprises du secteur des technologies (aéronautique, métallerie, etc). Il en ressort que ce secteur industriel très présent en sud-Aquitaine va disposer de 1093 postes à pourvoir d'ici la fin de l'année 2013, soit dans les deux ans à venir. Environ 30% devraient être pourvus par mobilité interne. Les 70% restants seront donc des recrutements.

Il s'agit d'emplois en départements recherche et développement, mais également dans l'activité d'usinage (chaudronnier, productique mécanique...). Le contexte économique est favorable à l'embauche, grâce à la montée en puissance de grands donneurs d'ordres comme Airbus, Boeing ou Turbomeca.

Les entreprises ont majoritairement besoin de recrues qui possèdent au moins un bac pro. Une main d'oeuvre qualifiée qui manque. L'UIMM a donc décidé de mettre les bouchées doubles pour sensibiliser les entreprises aux différents moyens de recruter, avec l'aide de Pôle emploi, et sensibiliser les jeunes aux métiers de la métallurgie. Les entrées en centres de formation pour les métiers de l'usinage sont aujourd'hui loin de répondre aux besoins.

Sud-Ouest
Mardi 18 octobre 2011 à 11h37
Par Alain Babaud